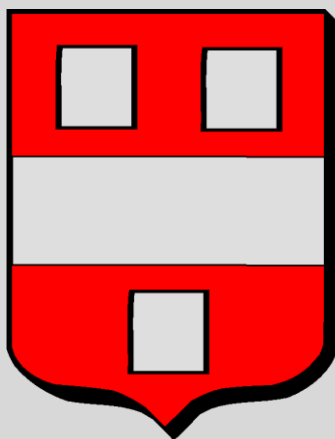


[Retour à la Page d'Accueil](#)

TRANCHANT

Thorigny

Déposé le 30 avril 2020 par Lionel Mériaux



« De gueules à la fasce d'argent, à trois carreaux d'argent, deux et un ».

1. Alain TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre du chef de sa femme, épouse, vers 1400, Marie BOURMAUD, fille de Joseph BOURMAUD, écuyer, sieur de la Barre. Le 12 février 1407, Alain TRANCHANT et son épouse font un accord avec le curé de Thorigny, Guillaume GAULTIER, à propos d'une rente autrefois léguée à la cure par le père de Marie BOURMAUD. On leur connaît un fils, Jean.

2. Jean TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre et de la Bousle, qui épouse vers 1420, Jeanne PREVOST, dont on ne sait rien avec certitude, sinon qu'elle possédait des biens dans le marais de Monts. Ils étaient tous deux décédés avant le 16 juin 1455, date d'une transaction passée entre leurs trois enfants.

1°) Alain TRANCHANT, qui suit.

2°) Françoise TRANCHANT, mariée à Nicolas TOUCHARD.

3°) Jeanne TRANCHANT

3. Alain TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre et de la Bousle, qui comparaît en 1467 au ban des nobles du Poitou dans la compagnie du Sieur de Belleville. Il épouse Mathurine RAYMOND.

1°) Pierre TRANCHANT, qui suit.

2°) Jeanne TRANCHANT, mariée à Pierre des BORDES.

4. Pierre TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre, licencié ès-lois, comparaît en 1491 au ban du Poitou « pour son père qui est ancien », et fait un échange en 1495 avec Jehan REGNON, sieur des Nouhiers, à Nesmy. Il épouse, le 30 juillet 1471, Catherine MOREAU, fille de Jehan MOREAU, écuyer, sieur de la Jouhennière, sénéchal de La Mothe-Achard et de la Maurière, et de Jeanne MAIGNEN. La mariée reçoit en dot cent écus pour meubles et les hôtel et métairie de la Juraire. D'où François qui suit.

5. François TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre, procureur fiscal de la baronnie de La Chaize-le-Vicomte, attesté de 1521 à 1527. Il suit des études de droit à Poitiers, où il est « escolier » en 1503. Il épouse Andrée de CRILLÉ, fille de Claude de CRILLÉ, sieur de la Bourgerie. En son nom, il rend aveu au Landreau, les 18 mai 1517 et 28 août 1524, pour le fief de la Pallaire, aux Herbiers. Il meurt avant 1532. Andrée de CRILLÉ fait son testament le 3 mars 1533 ; elle donne tous ses biens meubles et acquêts à son fils René, à charge pour lui de marier sa sœur Renée.

1°) René TRANCHANT, qui suit.

2°) Catherine TRANCHANT qui épouse, le 8 novembre 1532, René BERTRAND, écuyer, sieur de la Vrignonnière, fils de Jean BERTRAND, écuyer, en présence d'Andrée de CRILLÉ, mère de l'épouse, et de René TRANCHANT, seigneur de la Barre, son frère.

3°) Renée TRANCHANT qui épouse, avant 1545, Marc SALIQUET. Ce nom n'est pas poitevin mais dauphinois ; on le trouve porté vers 1330, à Valbonnais (Isère), par une famille noble mais qui semble s'éteindre. Une autre famille SALIQUET, ou une branche cadette, non plus noble mais notable, dynastie de maîtres gantiers, s'illustre à Grenoble (Isère) au XVIIe siècle. Le nom est donc bien local. Grenoble serait-elle la ville natale de Marc SALIQUET ? Mais alors, par quelle voie le destin aurait-il conduit celui-ci en Bas-Poitou ? Recadrons les lieux et le temps : Grenoble est la porte de l'Italie ; depuis 1494, déjà sept fois, les rois de France ont voulu conquérir le royaume de Naples. Chaque fois, leur chemin passe par Lyon puis par Grenoble, avant de franchir les cols alpins. La huitième guerre s'ouvre en 1535 et se clôt à la paix de Nice, en 1538 ; de 1542 à 1546 a lieu la neuvième. Et Marc SALIQUET épouse Renée TRANCHANT sur cette période, entre 1533 et 1545. Lors de la quatrième guerre, qui prend fin en 1513, Louis de LA TRÉMOILLE, guerrier illustre en ce temps, tient un rôle de premier plan. Son fils Charles suit son exemple ; il meurt en 1515 à la bataille de Marignan, pendant la cinquième guerre. Le fils de ce dernier, François, pour honorer ses prédécesseurs, fait élever dans la Sainte-Chapelle de Thouars des tombeaux somptueux en albâtre et marbre noir. Pour ce travail, il fait appel à Martin CLAUSTRE, sculpteur de Grenoble. On voit qu'à prendre et reprendre le chemin d'outre-monts depuis trois générations, les LA TRÉMOILLE ont gardé avec le Dauphiné des liens d'affaires ou d'affinité. Or, c'est au nom de François de LA TRÉMOILLE que François TRANCHANT puis son fils René rendent la justice comme procureurs fiscaux de La Chaize-le-Vicomte. Jeune homme, Marc SALIQUET serait-il entré au service de François de LA TRÉMOILLE lors d'un séjour de ce dernier à Grenoble ? Au retour de celui-ci dans ses terres poitevines, l'y aurait-il suivi ? Et ainsi intégré dans l'entourage de la cour de Thouars, ne devait-il pas alors fatalement rencontrer les TRANCHANT ? Séduisante hypothèse !

On déduit de cette origine lointaine que les rares porteurs du nom connus en Poitou (il ne font pas une douzaine), sont tous apparentés. Comme ils s'inscrivent dans une ordonnance chronologique et géographique cohérente, on peut envisager de construire la filiation suivante :

1a) Michel SALIQUET, déjà mort en 1605 ; il pourrait être le fils de Marc et le père des SALIQUET vivant à la charnière des années 1590/1600. Sa veuve, Renée TUDEAU, rend aveu au seigneur du Plessis-Tesselin, le 18 janvier 1605, pour une pièce de terre appelée Larrignon, sur le chemin de la Petite Vergne à Linaudière, paroisse de Saint-Florent-des-Bois.

2a) Jacques SALIQUET qui épouse Catherine RORTEAU.

3a) Renée SALIQUET qui épouse d'abord Vincent ROBELIN ; puis Thomas **VILLENEAU**. Au premier, elle donne quatre enfants, baptisés à La Limouzinière de 1605 à 1615 ; puis au second trois enfants de 1617 à 1623 (voir cette famille).

4a) Charlotte ROBELIN, née à La Limouzinière le 30 septembre 1605, tenue par Jacques RIBOULEAU et Suzanne SORIN.

4b) René ROBELIN, né à La Limouzinière le 10 janvier 1611, tenu par Abraham PROUST et Jacquette BARDEAU.

4c) Nicolas ROBELIN, né à La Limouzinière le 12 janvier 1614, tenu par Nicolas FOLIOT et Françoise BARAUD.

4d) René ROBELIN, né à La Limouzinière le 30 décembre 1615, tenu par René DENIS et Dlle Philippe de VILLENEUVE.

Les trois enfants VILLENEAU se retrouve à l'article de ce nom.

3b) Marie SALIQUET, décédée à Mouzeuil le 15 août 1631. Elle avait épousé Maître Mathurin FETIVEAU. Ils baptisent plusieurs enfants à Mouzeuil de 1617 et 1630.

4a) Jacques FESTIVEAU, né à Mouzeuil le 13 novembre 1617.

4b) Marquerite FESTIVEAU, née à Mouzeuil le 5 mai 1620.

4c) Andrée FESTIVEAU, née à Mouzeuil le 15 janvier 1622.

4d) Suzanne FESTIVEAU, née à Mouzeuil le 25 septembre 1623.

4e) Michelle FESTIVEAU, née à Mouzeuil le 5 mars 1625.

4f) Louis FESTIVEAU, né à Mouzeuil le 7 août 1626.

4g) Jacquette FESTIVEAU, née à Mouzeuil le 15 mai 1628.

4h) Charles FESTIVEAU, né à Mouzeuil le 15 juillet 1630.

3c) Françoise SALIQUET, baptisée à La Chaize-le-Vicomte, paroisse Saint Nicolas, le 23 septembre 1596, tenue par honorable Nicolas de LA GUÉRINIÈRE, époux de Dlle Françoise MARÉCHAL, seigneur et dame de La Guérinière, et par Renée SALIQUET, femme de Jacques RIBOULEAU le jeune, et Marie PELEAU, promise en futur mariage à Maître François GAULTIER.

3d) Marquerite SALIQUET, marraine à La Limouzinière le 6 décembre 1614 et le 13 avril 1615. Elle épouse vers 1630 Denis AUDEBONNEAU. D'où postérité, entre autres :

4a) Marie AUDEBONNEAU, qui épousa à Thorigny le 21 juin 1678, Pierre SIMONNEAU, fils de Jean SIMMONNEAU et Marie FESSARD.

3e) Ozanne SALIQUET, baptisée le 19 mars 1606 à La Limouzinière, tenue par JaCques RIBOULEAU, Renée SALIQUETTE et Marie JOUSSELIN.

2b) Marc SALIQUET dont on ne sait rien sinon qu'il porte le même rare prénom que son supposé aïeul, et qu'il est parrain à Thorigny, le 27 juin 1609.

2c) Florence SALIQUET qui épouse Louis GRATTON. Ils baptisent plusieurs enfants à La Limouzinière de 1599 et 1611.

2d) Renée SALIQUET qui épouse Jacques RIBOULEAU. Ils baptisent plusieurs enfants

à La Limouzinière de 1600 et 1613 puis, apparemment, vont s'installer à Thorigny. Le 15 mai 1630, marchands au village de la Roustière, paroisse de Thorigny, ils vendent à Lancelot TRANCHANT, sieur de la Joslonnière, une pièce de terre proche la maison et métairie de la Joslonnière.

4°) Jean TRANCHANT, écuyer, sieur de la Bousle, curé de Thorigny

5°) Louis TRANCHANT, qui fut peut-être père de :

1a) Jacques TRANCHANT, seulement connu par un aveu rendu en 1566 à Bournezeau par Jean de THORIGNY, seigneur de Boisnerbert, lequel déclare tenir sous son aveu Jacques TRANCHANT, seigneur de la Barre-Tranchant, qui, à son tour, tient sous lui son cousin Jacques TRANCHANT, seigneur de la Bousle.

6. René TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre, procureur fiscal de la baronnie de La Chaize-le-Vicomte à la suite de son père. Il rend aveu le 22 mai 1540 pour le fief des Bémenières, à Chavagnes-en-Paillers. En 1545, il apparaît dans un procès qui oppose d'une part Marguerite du PLANTIS, veuve d'Adrien de CRILLÉ, seigneur de la Bougerie, remariée à Jacques FOUCHER, demeurant à Fontordine, paroisse de Saint-Gervais, et d'autre part les représentants des sœurs d'Adrien, soit René de SALLO comme époux de Jeanne de CRILLÉ, et René TRANCHANT, René BERTRAND, époux de Catherine TRANCHANT, Jean et Louis TRANCHANT, et enfin Marc SALIQUET et Renée TRANCHANT sa femme, tous héritiers d'Andrée de CRILLÉ. Les FOUCHER et du PLANTIS estiment avoir été lésés lors du partage de la succession d'Adrien de CRILLÉ. Ils obtiennent un dédommagement. René TRANCHANT meurt vers 1550. Il avait épousé à Montaigu, le 21 juillet 1533, Marguerite BUOR, fille probable de François BUOR, écuyer, seigneur de la Gerbaudière, et de Gillette JOUSSEAUME. Tôt veuve, Marguerite BUOR épouse en secondes noces Jacques du VERGIER, sieur de Buchignon.

1°) Jacques TRANCHANT, qui suit.

2°) Guyonne TRANCHANT, décédée à la Juraire et inhumée dans l'église de La Limouzinière le 17 octobre 1614. Elle avait épousé, par contrat du 1er juillet 1558, passé chez son parâtre en la maison noble de Buchignon, paroisse de Fougeré, Jean BOISSON, écuyer, sieur de l'Etang, fils de Jean BOISSON et de Marguerite BARAILLEAU. D'où postérité (voir cette famille).

3°) Jeanne TRANCHANT qui épouse, par contrat du 3 décembre 1570, Jean de LA VALLÉE, écuyer, seigneur de la Goupillière (Saint-Martin-des-Noyers).

7. Jacques TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre-Tranchant, encore mineur, procédant sous l'autorité de Jean TRANCHANT, sieur de la Bousle, prêtre, son oncle, il rend aveu de la Barre en 1551. Par contrat du 1er février 1552 passé à La Roche-sur-Yon, il épouse Renée des NOUHES, peut-être fille de Jacques des NOUHES, écuyer, seigneur de la Tabarière, et de Louise PREVOST. Veuf, il épouse en secondes noces, à La Rochelle, le 16 février 1575, Renée de L'ESCORCE, peut-être fille de Jean de L'ESCORCE, écuyer, seigneur de la Bourdinière, et d'Anne GUERRY. L'identité de ces épouses montre que Jacques se rallie alors à la cause protestante ; les prénoms des enfants en témoignent. C'est un revirement pour cette famille ; son oncle et tuteur était prêtre catholique, sa sœur Guyonne sera inhumée catholique en 1614, et les cousins germains SALIQUET le resteront également, comme le montrent les registres paroissiaux de La Chaize-le-Vicomte et de La Limouzinière. Jacques TRANCHANT vivait encore en 1610, mais confiait ses affaires à son fils Charles, normalement appelé à lui succéder. Il était mort avant mai 1611.

1°) Louise TRANCHANT, née du premier lit ; elle épouse, le 27 septembre 1596, Josias BUOR, écuyer, seigneur de Saint Hilaire et de la Maison Neuve, fils de Pierre BUOR et d'Anne LINGIER, puis, en secondes noces, Pierre de LA VALLÉE.

2°) Esther TRANCHANT qui épouse Jean FOUCHER, écuyer, seigneur de la Jarrie et de la Pelissonnière, fils de Charles FOUCHER et de Catherine MORISSON. D'où postérité.

3°) Susanne TRANCHANT

4°) Charles TRANCHANT, écuyer, sieur de la Jolonnaire puis seigneur de la Barre, né du second lit. Il assume son rôle de fils aîné. Le 12 octobre 1610, encore sieur de la Jolonnaire (La Chaize-le-Vicomte), se faisant fort pour son père Jacques, ayant les droits cédés de sa demi-sœur Susanne, et en commun avec Josias BUOR et Louise TRANCHANT son épouse, et Jehan FOUCHER et Ester TRANCHANT son épouse, lesdites Louise, Esther et Susanne étant héritières de leur mère Renée des NOUHES, il conclut un accord avec Jacques des NOUHES, chevalier, baron de Sainte-Hermine et de la Lande, châtelain de la Tabarière, La Chapelle Thémer et Bodet, fils et principal héritier de feu François des NOUHES, au sujet des successions de feu Pierre des NOUHES, écuyer, sieur de la Javelière, des feus Christofle et René des NOUHES, de feu Marguerite des NOUHES, et de feu Jehanne des NOUHES, dame douairière de Maulnic. Le 7 mai 1611, il partage avec Lancelot, Christophe, Alain et Jacqueline TRANCHANT, ses frères et sœur, la succession des défunts Jacques TRANCHANT et Renée de L'ECORCE, leurs père et mère. Le mois suivant, Charles, Lancelot, Christophe, Esther et Jacqueline assistent au contrat de mariage de Louis de GRANGES, seigneur des Forges, avec Anne des VILLATES, fille de Jacques des VILLATES, seigneur de la Bousle. Alain semble mort entre temps. En janvier 1618, Louise, déjà veuve de Josias BUOR et épouse de Pierre de LA VALLÉE, et Esther, épouse de Jean FOUCHER – mais sans Suzanne, qui serait aussi morte à cette date – intentent un procès à leurs demi-frère et sœur Lancelot et Jacqueline TRANCHANT, nés du second lit, pour la succession de Charles, Christophe et Alain TRANCHANT. Charles serait donc mort jeune, et sans postérité ; il semble pourtant avoir épousé Judith CHITTON, puisque celle-ci, rendant en 1630 aveu pour la Dubrairie, paroisse de Thorigny, est dite veuve de Charles TRANCHANT, sieur de la Barre.

5°) Lancelot TRANCHANT, qui suit.

6°) Christophe TRANCHANT, mort avant 1618.

7°) Alain TRANCHANT, déjà mort en 1611. Des actes mal transcrits le nomment parfois Henri ou Hélié.

8°) Jacquine ou Jacquette TRANCHANT, vivante en 1618, veuve dès 1611 (de qui ?) à une date où ses neveux Lancelot, Antoinette et Hélène sont encore mineurs.

9°) et peut-être Samuel TRANCHANT, sieur de la Barre, dont on ne sait rien sinon qu'il fut parrain à un baptême protestant au temple de Mareuil le 23 juin 1624.

8. Lancelot TRANCHANT, écuyer, que la mort précoce de son frère Charles fait seigneur de la Barre-Tranchant. Il meurt encore jeune, à une époque où Lancelot, Antoinette et Hélène, ses derniers enfants, sont mineurs. Il avait épousé, le 2 février 1618, par contrat passé en l'hôtel noble de Bessay, Hélène de BESSAY, fille de Jonas de BESSAY, chevalier, seigneur de Bessay et de Saint-Hilaire-le-Vouhis, et de Louise CHASTEIGNER. En entrant dans cette famille, Lancelot TRANCHANT manifestait sa fidélité à la R.P.R. : Jonas de BESSAY, lui-même fils de Giron de BESSAY, amiral de Guyenne, avait été nommé gouverneur de Talmont en 1596 par Henri IV. Il était député à l'assemblée protestante de Châtellerault en 1605, de Jargeau en 1608, à l'assemblée de Loudun en 1619.

1°) Louise TRANCHANT qui épouse, par contrat du 22 février 1645 Marc de L'ESCORCE, écuyer, seigneur de Beaupré, la Bourdinière et la Jariette, fils de Marc de L'ESCORCE et de Magdeleine de LA BUSSIÈRE. Union tôt interrompue par la mort de Louise, sans postérité. Marc de L'ESCORCE épouse en secondes noces Louise de RAMBERGE.

2°) Charles TRANCHANT, qui suit.

3°) Louis TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Jolonnière, qui épouse, par contrat du 7 juin 1656, passé à Mareuil, Elisabeth **RANFRAY**, fille de Jean RANFRAY, écuyer, seigneur des Moulins, et d'Andrée BRÉCHARD, demeurant à la Marionnière, paroisse de Beaulieu-sous-Mareuil. D'où une fille unique ;

1a) Elisabeth TRANCHANT, dame de la Barre-Tranchant, dernière porteuse du nom, baptisée le 22 avril 1657 au temple de Mareuil (Bessay), présentée par Charles TRANCHANT de la Barre, son oncle paternel, et dame Andrée BRÉCHARD, sa grand-mère maternelle. On la retrouve adulte prénommée Sylvie Aimée. Sous cette identité, elle apparaît marraine sur le registre protestant de Nesmy, le 21 mai 1683, en nommant ainsi la fille de Messire Alexandre MARÉCHAL, écuyer, et de Marguerite de PATRAS, seigneur et dame de Poiroux. Le parrain est Charles CHABOT, écuyer, seigneur des Fontaines et du Chaigneau, fils de Charles CHABOT et de Susanne du PUY, qu'elle épouse quelques mois plus tard, par contrat du 11 février 1684. Ce changement de prénom signifie-t-il qu'elle envisage déjà d'abjurer ? Elle abandonnerait pour cela un prénom jugé trop connoté pour un autre plus à la mode ? Quoi qu'il en soit, leur fils Charles sera baptisé catholique au Bourg-sous-la-Roche en 1687 ; il sera reçu page de la Petite Ecurie du Roy en 1705.

4°) Lancelot TRANCHANT, écuyer, seigneur de Terrefort.

5°) Antoinette TRANCHANT

6°) Hélène TRANCHANT

9. Charles TRANCHANT, écuyer, seigneur de la Barre-Tranchant, mort avant 1667, mais encore vivant en 1660, année où le clergé de Luçon poursuit les ministres, anciens et principaux habitants de Mareuil pour leur interdire le prêche public. Au nombre des « anciens » figurent Charles TRANCHANT, sieur de la Barre, et Pierre des VILLATES, sieur de la Bousle. Il avait épousé, par contrat passé en la cour des Essarts, le 16 avril 1648, Esther CHITTON (peut-être apparentée à Judith CHITTON, épouse du premier Charles ?), fille de Jean CHITTON, sieur de la Boullaye, puis du Soulandeau, sénéchal de la baronnie de La Garnache, et de Marie JAUDONNET. Le 30 août 1667, Esther CHITTON, veuve, est maintenue noble avec Hélène TRANCHANT, sa fille unique, et Louis TRANCHANT, sieur de la Joslonnière (son beau-frère).

1°) Hélène TRANCHANT apparemment morte jeune et sans alliance. La Barre-Tranchant revient à sa cousine germaine Sylvie Aimée.